

Harcèlement, diffamation... Comment réagir ?

Jérôme Lebouc, adjudant de la brigade territoriale de gendarmerie, a abordé les dangers des réseaux sociaux avec des élèves de primaire, qui, pour la moitié, ont déjà un compte.

L'initiative

L'adjudant, Jérôme Lebouc de la brigade territoriale de gendarmerie de Vimoutiers, est intervenu lundi, auprès des élèves de deux classes à l'école élémentaire Gustave-Flaubert. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une action de prévention aux dangers d'Internet et des réseaux sociaux. « **Je suis là pour vous parler de ce que l'on y trouve, de leur utilisation et de leurs conséquences pour vous, en tant qu'enfant** », a indiqué en préambule, l'adjudant Lebouc.

Il est le gendarme spécialisé en cyber-criminalité. Il consacre donc une partie de son temps à des actions de prévention en milieu scolaire. Il intervenait ainsi pour la première fois au groupe scolaire public, à la demande de la directrice. « **Cela fait partie du programme sur le harcèlement et l'utilisation des réseaux sociaux** », indique Magali Rault qui n'exclut pas l'année prochaine à ce qu'une telle intervention soit organisée « **dès le CP** ».

13 ans, l'âge minimum requis

En effet, en théorie l'âge minimum requis pour avoir un compte sur un réseau social est de 13 ans. En pratique, « **on se rend compte que les enfants sont nombreux à en avoir un, bien avant** ». Il s'avère tant au niveau des élèves de la classe de CM1-CM2 (9 ans) que ceux de la classe de CE2-CM1 (8 ans) « **qu'ils sont plus de la moitié à avoir un compte sur un réseau social** », souligne la directrice. Un constat qui n'est pas spécifique à l'école. Certains l'utilisent sous le contrôle des parents, d'autres pas. L'adjudant Jérôme Lebouc a mis l'accent sur « **la virtualité** » du réseau par le biais duquel il y a des échanges et des amis qui n'en sont pas toujours. « **La plupart du temps ce ne sont pas des copains que vous croisez ou que vous connaissez.** »

« Pas complètement invisibles »

La notion de pseudonyme a été abordée. Celle qui permet à une personne de s'inscrire sans dévoiler son identité. Le harcèlement, un mot qui génère bien des maux, a été évoqué ainsi que la diffamation. « **Il s'agit de leur expliquer qu'ils ne peuvent pas faire ni dire n'importe quoi sur Internet ou sur un réseau social, que la gendarmerie est en capacité de les retrouver, qu'ils ne sont pas complètement invisibles et qu'à leur âge, il est nécessaire d'utiliser Internet ou les réseaux sociaux, sous le contrôle des parents** », relève Magali Rault. C'est aussi les conseiller sur la manière dont ils doivent réagir « **s'ils sont victimes ou s'ils sont spectateurs d'un harcèlement** ». La directrice envisage la mise en place d'un permis Internet « **chaque année** ».

Une action de sensibilisation aux dangers sur Internet a été menée auprès de deux classes de l'école élémentaire Gustave-Flaubert. Ouest-France